



COMPTE-RENDU

Comité Social d'Administration Local (CSAL) du 19 mars 2026

Après lecture de l'ordre du jour, le quorum étant atteint, le président invite les syndicats à lire leur déclaration liminaire.

1 – Approbation du procès-verbal du CSAL du 13 janvier 2026 (pour avis)

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

2 – Présentation des évolutions d'emploi pour 2026 (pour information)

Ce point est présenté tardivement pour la deuxième année consécutive (habituellement en janvier) en raison du vote d'une loi de finances spéciale pour 2026 et de la tenue tardive du CSAR Emploi, le 16 février 2026.

Pour 2026, une nouvelle méthode d'allocation des emplois est mise en œuvre au 1^{er} janvier, désormais exprimée en équivalent temps plein (ETP) et non plus en « chaises vides ».

Selon la direction, cette évolution aurait peu d'impact en Guadeloupe, les effectifs étant très proches des ETP.

Cette affirmation reste toutefois à relativiser, car les réalités de terrain montrent des services déjà fortement sous tension et des vacances d'emplois persistantes.

Par ailleurs, la DGFIP poursuit sa politique nationale de suppressions d'emplois, avec **550 ETP supprimés en 2026**.

Situation de la DRFIP de Guadeloupe :

L'évolution des effectifs est la suivante :

- 529,4 ETP au 01/01/2025
- 545,6 ETP au 01/09/2025
- **546 ETP au 31/12/2025**

Les effectifs devraient atteindre **549 ETP au 01/09/2026**.

L'évolution initiale prévoyait 6 créations d'emplois, soit 552 ETP au 01/09/2026.

Cependant, après prise en compte du transfert de missions, 3 emplois sont mobilisés pour ces nouvelles missions, ce qui ramène la **création nette à 3 ETP**, pour un total de **549 ETP au 01/09/2026**.

Ces transferts concernent notamment le prélèvement de 3 emplois (2 B et 1 C) dans les SIE, afin de permettre la création et le renforcement de centres de contact professionnels dont l'un viendra en renfort de la Guadeloupe.

A ce stade, la répartition des emplois par catégorie n'est toujours pas connue. La direction évoque toutefois une tendance à davantage d'emplois de catégories A et B que de C afin de rééquilibrer les structures par rapport aux autres directions et de tenir compte de l'évolution des métiers.

Le SAFIP-CGTG rappelle qu'un groupe de travail DOM devait se tenir en amont de la mise en œuvre de cette nouvelle méthode d'allocation des emplois, afin d'en examiner les impacts spécifiques dans les territoires ultramarins.

La direction reconnaît que ce groupe de travail n'a finalement pas eu lieu, ce qui pose clairement la question de la concertation réelle avec les représentants du personnel sur une réforme pourtant structurante.

3 – Budget : exécution budgétaire en 2025 et présentation des orientations budgétaires 2026 (pour information)

La direction indique que chaque euro du budget sera dépensé.

- **Dépenses immobilières de l'occupant :**

En 2025, l'emménagement dans la nouvelle direction a permis de faire des économies sur les dépenses locatives.

Un marché d'entretien des climatiseurs doit être passé en 2026 et devrait dégager des économies. Une réflexion sur le contrôle des climatiseurs à distance est engagée afin de pouvoir les éteindre automatiquement.

À propos des dépenses énergies et fluides, l'économie escomptée est fondée sur les retombées de l'installation de la centrale photovoltaïque de la direction et la mise en place du partage des ressources avec le site de Desmarais.

L'installation photovoltaïque du site du Lamentin sera bientôt également pleinement opérationnelle.

Un nouveau marché de nettoyage doit être passé pour le nettoyage des locaux.

Pour le gardiennage, les marchés ont été conclus pour les périodes à enjeux et par site et non globalement pour toute la direction afin de réaliser les meilleures économies.

- **Dépenses métier :**

Les dépenses d'affranchissement sont encore trop élevées malgré la prise en charge de l'affranchissement de Saint-Martin par la collectivité. Ce poste devra être réduit par un pilotage actif des responsables de service.

Une nouvelle réduction du parc de copieurs est en cours ainsi qu'un pilotage adapté des consommables.

La direction s'inscrit pleinement dans la stratégie nationale de maîtrise des dépenses en matière de frais de déplacement. Une note de cadrage reprenant les dernières évolutions légales et les consignes de la DG sera publiée et mise en œuvre. Pour exemple, la direction priorisera les affectations des EDR sur leur résidence administrative, l'optimisation des véhicules de service, ou pour les formations, la direction préférera faire venir un formateur externe plutôt que d'envoyer plusieurs stagiaires...

- **Dépenses informatiques :**

Installation du Gestionnaire de File d'Attente (GFA) à la trésorerie Amendes : les formations et la mise en service seront réalisées cette semaine.

Achat de matériel visio / installation de bornes wifi à Morne-Caruel et à Desmarais.

S'agissant du poste télécommunications dont les dépenses progressent chaque année, une enquête sera réalisée pour en connaître les raisons sans pour autant remettre en cause le service à l'utilisateur.

- **Dépenses de fonctionnement courant :**

Réduction des frais liés au transport de fonds suite à l'optimisation des caisses espèces qui permettra des marges de manœuvre et un réemploi des économies.

Une évaluation des systèmes de sécurité incendie sera mise en œuvre au cours de l'année pour la sécurité des biens et des personnes

Achat de fournitures : attention particulière sans dégrader les moyens de fonctionnement des services.

Globalement, les pistes d'économies concernent essentiellement l'affranchissement, le gardiennage et les frais de déplacement. La maîtrise des dépenses permettra, selon la direction d'investir dans l'amélioration des conditions de travail des agents-e-s.

ANALYSE du SAFiP CGTG :

La direction présente une exécution budgétaire 2025 et des orientations 2026 marquées par une volonté forte de maîtrise des dépenses, voire de réduction sur plusieurs postes : immobilier, métier, informatique et fonctionnement courant. Si certaines économies peuvent paraître pertinentes (énergie, mutualisation, photovoltaïque), elles s'inscrivent surtout dans une logique globale d'austérité budgétaire.

Pour la CGT, ces choix ne sont pas neutres : ils impactent directement les conditions de travail des agents et la qualité du service public. La réduction de l'affranchissement, du parc de copieurs ou encore des frais de déplacement risque d'entraver le bon fonctionnement des services et d'éloigner davantage les usagers.

S'agissant des dépenses immobilières, la CGT alerte sur le pilotage à distance des climatiseurs, inadapté au contexte local, et sur les risques de dégradation des prestations de nettoyage et de sécurité liées à des logiques d'économies.

En matière informatique, les investissements annoncés restent insuffisants face aux besoins réels. La CGT exige un matériel performant, des réseaux fiables et des outils adaptés, indispensables à l'exercice des missions.

Enfin, la réduction des dépenses de fonctionnement courant ne doit pas se traduire par un manque de fournitures ou une dégradation des conditions de sécurité.

La CGT revendique une autre approche : des moyens à la hauteur des missions, une amélioration réelle des conditions de travail, et l'abandon d'une logique purement comptable au profit d'un service public de qualité.

"On ne peut pas demander aux agents des Finances publiques d'être toujours plus performants avec toujours moins de moyens. Le service public a un coût : celui de la qualité, de la dignité et du respect des agents et des usagers."

4 – Questions diverses

1) Convention des cadres A, B, C

La direction a décidé de limiter la convention aux cadres B et C pour des raisons budgétaires. Elle se tiendra le **vendredi 5 juin au CWTC à Jarry** et sera suivie d'un moment de convivialité. Des agents A+, A, B et C participeront à l'élaboration de l'ordre du jour.

Le SAFIP-CGTG a interrogé la direction sur plusieurs points :

- ***participation des VSC → réponse positive de même que les apprentis et auxiliaires.***
- ***mise à disposition de bus → réponse favorable.***

2) CDFiP de Desmarais

Concernant le pot de la direction prévu pour l'arrivée des SGC qui n'a pu se tenir en raison des conditions climatiques.

Le SAFIP-CGTG a demandé s'il serait reporté.

La direction a indiqué qu'il sera reprogrammé une fois l'espace de convivialité terminé.

3) CDFiP de Pointe-à-Pitre

Le SAFIP-CGTG a informé de la verbalisation de véhicules d'agents stationnés sur les places de parking de l'administration. La direction indique qu'elle prendra l'attache des chefs de poste et demande aux agents concernés de leur faire remonter les amendes reçues.

4) CDFIP Les Abymes

Plusieurs sujets ont été abordés :

➤ La réorganisation du contrôle fiscal et du SPFE

Une fiche de poste visant à recruter un inspecteur principal pour la BDV 1 sera prochainement publiée.

S'agissant du déménagement, des plans seront présentés aux organisations syndicales.

Dans l'attente, un jeu de chaises musicales est engagé afin de permettre la réalisation des travaux dans le bâtiment annexe :

- les agents du Service de Programmation (SDP) seront déplacés temporairement à la place de l'ancien PRU
- les agents du PCRP seront ensuite installés provisoirement dans les locaux actuellement occupés par le SDP
- enfin, les agents du SPFE seront déplacés à leur tour

Nous reviendrons vers vous dès que nous disposerons d'informations complémentaires.

➤ La réorganisation de l'accueil

Un comité des usagers sera convoqué afin de présenter le projet de réaménagement et de recueillir leur avis.

5) CDFiP de Blachon

Le plan d'aménagement vient d'être validé et serait proche de celui proposé par les ergonomes. Une réflexion sera menée sur l'organisation du SIE.

6) Déontologie / Contrôle de traçabilité

La direction rappelle que toute consultation des applications professionnelles, **y compris des moteurs de recherche**, à des fins non professionnelles est passible de sanctions disciplinaires.

7) Situation des VSC avec la CAF / France Travail

Le problème est désormais réglé pour certains agents.

Le SAFIP-CGTG a toutefois signalé un nouveau cas lors de l'instance.

Vos représentants CSAL du SAFIP-CGTG

**Bertin CHENILCO, Steeven FREDERIC, Cécile BLONDIN, Alyette BEAUJOUR, Frédéric TURLET ,
Régine DRACON, Céline DOUCHEMENT, Anthony BANDO**